# Mise à l'enquête complémentaire (C) $$\rm N^{\circ}\ CAMAC:246384$$

<b>A. A</b> '	VIS D'ENQUETE		Référence com	ımunale :				
Donr	ées générales		Compétence M ou ME (*):	(ME) Munici	ipale Etat			
1.	Commune (*):	Denges						
2.	Lieu-dit:	Place du Tilleul 1						
	et/ou adresse (*):							
3.	Coordonnées (E / N) (*) :	2531060 / 1152750 (coor	données moyennes de l'ouvra	ge, par exemp	ole: 2549170 / 1161250)			
4.	No de parcelles (*) :	160						
5.	No ECA:	107						
6.	Note recen. architectural	: 4						
Acte	urs (si plusieurs, ajouter en pa	ge n° 14)						
7.	Propriétaire (*) :							
	Nom, Prénom :	GIANNINI FRÉDÉRIC		Raison soci	iale: C&R GROUP SA			
	Adresse :	Chemin de la Grassiaz 2		Tél.:	0218015777			
	NPA / Localité :	1112 ECHICHENS		E-mail:	fgiannini@crgroupsa.ch			
	Promettant acquéreur :							
	Nom, Prénom :			Raison soci	iale:			
	Adresse:			Tél.:				
	NPA / Localité :			E-mail :				
	Droit distinct et perman	ent :						
	Nom, Prénom :			Raison soci	iale:			
	Adresse :	Ch. des Vignes 9		Tél.:				
	NPA / Localité :			E-mail :	atelierdc@vtxnet.ch			
8.	Auteur des plans (*) (pe	Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)						
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénieu	ur [_] Exception art. 106 LA	TC				
	Nom, Prénom :	CHARRIÈRE DIDIER		N° REG :	10175			
	Profession:	Architecte HES						
	Raison sociale :	ATELIER DC		E-mail :	lunic1234@gmail.com			
	Adresse :	Ch. des Vignes 9		Tél.:	0793343464			
	NPA / Localité :	1027 LONAY		Fax:				
9.	Nature des travaux prin	cipale (*) : (une seule coche	e possible)					
	[_] Adjonction		[_] Agrandissement		[_] Changement / nouvelle destination des locaux			
	[_] Construction nouvelle		[_] Démolition partielle		_] Démolition totale			
	[_] Reconstruction après	démolition	[_] Reconstruction après	incendie	[X] Rénovation totale			
	[_] Transformation(s)							
10.	Description de l'ouvrage	e (*) :						
	Remplacement de 2 porte	es-fenêtres en façade au lie	eu de 2 fenêtres et modifica	tion des racc	cordements EU/EC sur le réseau existant.			

**Demande de dérogation** (Base légale d'octroi,  $N^\circ$  de l'article et mention du motif)

Partio	cularités	
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[_] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	[_]   [_]    [X]     [_]  V
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : 240544 N° FAO :	P-165-39-1-2025-ME
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [_] Non
L'eng	uête publique de 30 jours est ouverte du au	

# B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maître de l'ouvrage (*) :					
	[_] 01 CFF [_] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et [_] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine [_] 05 Office fédéral des routes (OFROU) [_] 07 Swisscom [_] 08 La Poste [_] 10 Canton [_] 11 Entreprise de droit public d'un canton [_] 15 Commune [_] 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau [_] 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses malac [_] 22 Institution de prévoyance, caisse de pension [_] 23 Caisse maladie, SUVA [_] 24 Banque, fond immobilier, holding financière [_] 31 Usine d'électricité privée [_] 32 Usine à gaz privée [_] 33 Chemin de fer privé [_] 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier) [_] 42 Coopérative de logement [_] 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier) [_] 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce) [_] 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce) [_] 61 Particulier et hoirie [_] 63 Organisation internationale, ambassade [_] 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):  Nom. Prénom:  GIANNINI FRÉDÉRIC			lectricité, etc		
	Nom, Prénom :	GIANNINI F	RÉDÉRIC	Raison soc	iale :	C&R GROUP SA
	Adresse:	Chemin de	la Grassiaz 2	Tél.:	079 305 95	577
	NPA / Localité :	1112 ECHIO	CHENS	E-mail:	fgiannini@	crgroupsa.ch
21.	Direction des travaux (*)	):				
	Nom, Prénom:	GIANNINI F	RÉDÉRIC	Raison soc	iale :	C&R GROUP SA
	Adresse:	Chemin de	la Grassiaz 2	Tél.:	079 305 95	577
	NPA / Localité :	1112 ECHIO	CHENS	E-mail:	fgiannini@d	crgroupsa.ch
C. CA	RACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	E			
30.	Genre de construction (aid	<u>de)</u> (*):	[X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie civ	il, aménager	nent extérieur	[_] Construction particulière
31.	31. Type d'ouvrage (*) :  Approvisionnement en eau / énergie		[_] 11 Alimentation en eau [_] 12 Usines d'électricité et réseaux [_] 13 Usines à gaz, réseaux et installa [_] 14 Chauffage à distance [_] 19 Autre			
	Elimination des déchets		21 Installations d'évacuation et de to 22 Ordures ménagères	raitement de	s eaux usees	
	Infrastructure routière, par	rking	[_] 23 Autres déchets [_] 31 Routes nationales [_] 32 Routes cantonales [_] 33 Routes communales [_] 34 Route, place de stationnement [_] 35 Parking couvert			
	Autre transport et commu	nication	[_] 41 Constructions pour chemins de f [_] 42 Constructions pour les bus et tra [_] 43 Constructions pour la navigation [_] 44 Constructions pour les transports [_] 45 Constructions pour les communi [_] 49 Autres constructions vouées aux	nmway s aériens cations (yc. a	antenne télépl	nonie)

	Education, recherche, sar	nté, [_] 51 Ecole	, système d'é	education (jusq	u au niveau maturité)	
	loisirs, culture	[_] 52 Forma	ation supérie	ure ou recherc	he	
		[_] 53 Hôpita	al			
		[_] 54 Foyer	avec soins n	nédicaux et/ou	assistance sociale	
		[_] 55 Autre	établissemer	nt de santé spé	ecialisé	
		[_] 56 Install	ation de loisi	rs et de tourisr	ne	
		[_] 57 Eglise	et bâtiment	à but religieux		
		[_] 58 Bâtim	ents à but cu	Ilturel, musées	, bibliothèques et monu	uments
		[_] 59 Salles	omnisports	et salles de sp	ort	
	Autres infrastructures			berges et barra		
			-	r la défense na	_	
			infrastructu			
				e à un logemer	nt, isolée	
		[ ] 72 Maiso	n individuelle	e à un logemer	nt, mitoyenne ou jumell	е
				_	oour l'habitation exclus	
					lement à usage d'habit	
			-		assistance sociale	
					t avec l'habitation	
				en rapport ave		
	Agriculture, sylviculture		ruction agrice			
			ruction sylvic			
			orations fonc			
	Industrie, artisanat,		ue, usine, at			
	commerce, services,	 [_] 92 Halle,	dépôt, silo, d	citerne		
	administration		dministratif, b			
			ommercial, n			
		 [_] 95 Etabli	ssements tels	s que hôtel, ca	fé-restaurant, café-bar	, tea-room, etc
		[_] 96 Autres	s hébergeme	nts de courte d	durée	
		[_] 99 Autre	construction	destinée à des	activités économique	S
Situati	ion					
33.	Emprise de l'ouvrage (déf	inie par le rayon autour de	s coordonnée	es E/N du proje	et):	
	[][	[ ] 10 m	[ ] OF m		[ ] [0	
	[_] 5 m	[_] 10 m	[_] 25 m		[_] 50 m	
	[_] 100 m	[_] 250 m	[_] 500 m		[_] 1000 m	
34.	L'ouvrage est également s	situé sur une autre commu	ne:			
35.	Dans un plan général d'af		[X]			
	Dans un plan partiel d'affe Dans un plan de quartier			Nom et/ou N	lo de la zone :	Zone du village selon plan spécial du village
00						
36.	Secteur de protection des	eaux :	[_] Au [X] ui	B (Si zones S, c	cocher la question N° 115	)
37.		ne ferroviaire ou jouxtant le				
		se ferroviaire selon art. 18m L t en cours, cocher la question	, ,	ora n'a pas ete		
		, ,	<u> </u>			
Bruit						
38.	[_] a) Les degrés de sens	sibilité au bruit (DSB) ont de	ejà été attribu	iés dans les zo	nes d'affectation	
	[X] b) La construction, no	uvelle ou transformée. com	portant des l	ocaux d'habita	tion ou des locaux d'ex	xploitation dans lesquels des personnes
	séjournent régulièrem	ent pendant des périodes p				n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
	indiqué à la question l		ácuia du Cami	ina da llanvirann	oment et de lléneraie /DC	
	goinare la proposition de	DSB du constructeur et le pr	eavis uu Servii	ce de l'environne	ement et de renergie (DG	ie-Dinev))
Eau po	otable, défense incendie					
40.	Alimentation en eau de bo	pisson :		[X] Réseau r	aublic	[_] Alimentation privée
41.	Defense incendie exterieu	ıre à partir d'une borne hyd	rante :	[X] Existante	•	[_] Projetée
				Distance [m]	: 50	
Ramas	ssage des déchets					
42.		ánagàras		[ ] Evictort	[V] Drojotó	
	<ul> <li>a) Conteneurs ordures mé</li> <li>b) Différenciés</li> </ul>	énagères		<pre>[_] Existant [_] Existant</pre>		

# Suppression des barrières architecturales 43. [...] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC) [...] Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies Equipements, installations 49. [...] Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune) [...] Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357) Déchets de chantier

50. [\_] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. <u>lien</u>

### Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. [] La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022. Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

### D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté Supp	rimé Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	1187.0		1187.0	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	1187.0		1187.0	
62.	Surface bâtie [m²] (B)	325.0		325.0	
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	0	923.27	923.27	
	dont consacrée au logement [m²]	0	923.27	923.27	
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)			0.273	
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)			0.777	
65.	Cube SIA [m³]	4993.0		4993.0	
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment	692333			
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	3700000	CFC 1 à 5 [CHF]	3900000	

### **E. BATIMENT ET LOGEMENT**

75. Description du projet (\*)

Nb total de nouveaux bâtiments Avec logements Sans logements

Nb total de bâtiments transformés

Nb total de bâtiments démolis

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

### F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture		11		11
81.	Couverts, garages extérieurs				
82.	Places non couvertes	4		3	1
83.	Total (à reporter sous question $N^{\circ}$ 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 4	101 a)			
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	4	11	3	12

Fiche hâtiment [1]

## Mise à l'enquête complémentaire (C) - 246384

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

	battimont [1]				
B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond	à une transfo	rmation, il est nécessaire	de décrire la transformat	ion à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	[_]Assainissement énergétique [_]Changement d'affectation [_]Installation solaire thermique		[_]Assainissement systè [_]Agrandissement chau [_]Installation solaire pho	ffé	[_]Transformations / rénovations intérieures [_]Agrandissement non chauffé [_]Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*) :	160			
ВЗ	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	107			
B4	Rue/lieu (*):	Place du Till	eul 1		
B5	Dénomination du bâtiment :	Bâtiment tra	nsformé		
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1			
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT				
B7	Catégorie de bâtiment (*) :		Bâtiments à plusieurs log	gements, exclusivement	à usage d'habitation
	Classe:		Immeubles à trois logem	ents et plus	
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		325		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :		924		
B10	Surface brute des planchers pour le log	ement [m²] :	923	Pour les activités [m²]	:
B11	Cube SIA [m³] :		4993		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveau	(x): 4		
B13	Nombre total de logements après trava	ux (*) :	9		
		pce : 1   pce : 3	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou	5 u plus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	•	•		
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE S	SYSTEME DE	CHAUFFAGE		
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>				
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèr	me de chauffa	age (*) :		
	Principal:	Pompe à ch	aleur PAC pour un seul bá	àtiment	
	Secondaire:				
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	25			
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	ystème de ch	auffage (*):		
	Pour générateur principal:	Air			
	Pour générateur secondaire:				
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	ction d'eau ch	naude sanitaire (*) :		
	Principal:	Pompe à ch	aleur PAC		
	Secondaire:	·			
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	roduction d'ea	au chaude sanitaire (*) :		
	Pour générateur principal:				
	Pour générateur secondaire:				
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	nvier 1991 (d	ate du permis de construi	re): [X] Oui	[_] Non
Am:	anto dane los hâtimente transfermés e	u dómalia (d	làc la 1ar mara 2011)		
Amila	ante dans les bâtiments transformés o	u uemons (a	es le lei ilidis 2011)		

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

AUTF	RES INFORMATIONS SUI	R LE BATIME	NT							
39.	a) Façades, toiture	Mode de c	couleur : irdage bois ouverture, couleur anigue en TC	:						
	Type de fermeture :	[ ] Stores	•							
	b) [_] Surface de toiture			ıit (nar ex en	cuivre ou zinc) supé	érieure à 50	0 m²			
44.	,	,			, ,			wie etien .	anásiala salan aut. O	0.050
77.	[_] Installations de stocka (cocher aussi la question No		arbures et autres lic	quides pouva	nt polluer les eaux, s	soumises o	ou non soumises a auto	risation s	speciale selon art. 3	2 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-cha	arge:	[_] Electrique [	_] Hydrauliqu	ie b) Ramp	e/plate-for	me ajustable: [_] Electr	ique [_] H	Hydraulique	
	c) Contenance du réserv	oir d'huile :	litres		d) [_] Es	calier / tapi	is roulant servant au tra	ansport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio	:	[_] Antenne coll	ective	[_] Antenne extérie	ure	[_] Antenne intérieure			
			[_] Parabole		[X] Câble télérésea	àu				
PART	TIE ENERGIE									
	ion thermique (bâtiments on thermique	s, serres, loc	aux frigorifiques)				Compé M	tence ME		
48.	Qh (MJ/m².an) :	137.4	Inf	formations co	mplémentaires :					
	Qhli (MJ/m².an) :	136.9	Inf	formations co	mplémentaires :					
453.	a) Qh est inférieur ou ég	al à Qhli					[X]			
	b) Demande de dérogati	on Qh est su	périeur à Qhli					[_]		
	Dans tous les cas, join VD-72	dre le formu	laire EN-VD-2a ou	ı EN-VD-2b e	et le calcul SIA 380/	1. Pour les	s bâtiments neufs, joi	ndre les	formulaires EN-VE	)-3 et EN
	Surface de référence én	ergétique								
	SRE:	920	Int	formations co	mplémentaires :					
465.	Installation de locaux frig	gorifiques et/c	ou de congélation				[_]		EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag	ricoles chauf	fées					[_]	EN 7	
474.	Halles gonflables							[_]	EN 8	
Install	ations techniques du bâ	timent								
449.	Installation de refroidisse réfrigérants stables dans					des fluides		[_]	75	
450.	a) Pompe à chaleur utilis	sant le sous-s	sol comme source	de chaleur (s	ondes)			[_]	65A	
	b) Pompe à chaleur utilis	sant les eaux	souterraines comn	ne source de	chaleur (pompage)			[_]	65B	
	c) Pompe à chaleur (air/ chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles con		•	.,		,	d'eau		Annexe	
	- Avec fonction de clima							[_]	EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitu	ide supérieur	e à 1000m	•				[_]	Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'une	e puissance supéri	eure à 70 kW	, ou chauffage à ma	zout moye	n ou			
461.	Justificatif de la part min	imale d'énerg	jies renouvelables						EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau d	chaude sanitaire						EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation	1						[_]	EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigérati	on / humidific	ation					[_]	EN-VD-5	
466.	Installation de production	n d'électricité	par combustible					[_]	EN 9	
475.	Résidences secondaires	<b>;</b>					[_]		EN-VD-3	
Divers	3									
470.	Installation de chauffage	en plein air					[_]		EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, ar	t 53) - Conce	pt énergétique à so	oumettre à la	DGE-DIREN			[_]		
473.	Bâtiments tertiaires et du	ı secteur pub	lic de plus de 1000	) m²						
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la cons	sommation électriq	ue pour l'écla	airage				EN 12	
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la cons	sommation électriq	ue pour la ve	ntilation et la climati	sation		[_]	EN 13	
476.	Grands consommateurs	(consommati	ion électrique >0.5	GWh ou the	rmique >5 GWh)			[_]	EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation	à la loi sur l'é	énergie ou à son rè	eglement d'ap	plication			[_]		

L. SIT	JATION DE L'OUVRAGE				Annex	es
Enviro	nnement					
101.	Situation particulière  [X] Dans un plan cantonal d'affectation  [_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)  Nom: Zone du village selon plan spécial du village					
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement ho aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(	zone spéciale	art. 50a LATC, zone agricole	[_] Oui	[X] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, inchangements d'affectation, conduites, fondations, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)			[_] Oui	[X] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une expl	oitation agrico	le.	[_]		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes lien à une exploitation agricole).	à la destinati	on de la zone "hors zone à bâtir" (sans			66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou ur	ne décision pa	rticulière (DFIRE/MS)	[_]		
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			[_]		
103.	Dans l'aire forestière			[_]		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt			[_]		
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] :		166-16			Annexe
	(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'a b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquat (voir aussi la question 13b)					
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :			[_] Oui	[X] Non	43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur	r le guichet ca	rtographique cantonal.			
	<ul> <li>Inondations par crues des cours d'eau (INO)</li> <li>Laves torrentielles (LTO)</li> <li>Glissement de terrain permanent (GPP)</li> <li>Glissement de terrain spontané (GSS)</li> <li>Inondations par remontée de lac (LAC)</li> </ul>		- Chutes de pierres et blocs (CPB) - Effondrement ou affaissement (EFF) - Avalanches (AVA) - Ruissellement (RUI)			
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la ques l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque concernée par le projet de construction. Deux exemparties sont à joindre au dossier de demande de per	ie danger natu plaires du forn	urel gravitaire affectant la parcelle nulaire dûment signé par toutes les			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides e	et ne doivent	plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRN les sites industriels et les lieux d'accident)  [_] Ancienne décharge [_] Site industriel pollué [_] Li		r les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu d (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)	0 1	ction			
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou clas	ssé faune, nat	ture et paysage	[_]		
110.	Dans une région archéologique			[_]		
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument his (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et		ection générale (sauf Lausanne)			
Préser	vation et promotion du parc locatif					
	tion, transformation, rénovation (travaux) et/ou cl stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble ex			_	•	tants
112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la p					53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant Location via une plateforme de type Airbnb uniquem année civile et que le logement était jusqu'alors loué	ent si cette lo	cation est prévue plus de 90 jours par			53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en	dernier lieu.		[_]		53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assura l'immeuble touchée (demande de dispense).	ance incendie	(ECA) de l'immeuble ou de la partie de			53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique					
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité	publique (LUF	P) au sens de la Loi sur la préservation e	t la prom	otion du parc locatif	(LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)			[_]		54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA	i)		[_]		54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Protec	ction des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[_] la rive d'un lac		
Gestic	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques  Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  [_]  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	П	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [_] etc.)  Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux (	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
N/L INII	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs		
150.	<ul> <li>a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr</li> <li>b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série</li> </ul>		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE)  [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  [_] Raffinerie de pétrole  [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth)  [_] Installation thermique (plus de 100 MWth)  [_] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

157.	Grands magasins, centres commerciau. Surface consacrée à l'alimentation [m²] Surface de vente effective (sans les entr [_] Inférieure à 2000 m² [_] De 2000 à 5000 m² [_] Supérieure à 5000 m² (EIE) [_] Un plan de quartier a été établi car l	:			43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bât	ment avec façade double peau			43
Métaux	c et machines				
158.	Métaux et machines  [_] Aciéries (EIE)	otaux (EIE) on ferreux (EIE)			43, 64
Bois			ı	Annexes	
159.	Bois et traitement du bois  [] Panneaux d'agglomérés (EIE)  []	Plus de 50'000 t/an de cellulose <b>(EIE)</b>		43, 64	
Chimie					
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosa  [_] Fabriques d'explosifs et de munition  [_] Transformation (> de 5000 m² ou 10'0	s (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)		43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinair médicaments, de sérums et de vaccins	es, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc			43, 64	
Alimen	tation				
163.	Produits alimentaires			43	
164.	Produits agro-alimentaires			43, 64	
Autres	matériaux				
165.	Arts graphiques			43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la ma	son et du logement	[_]	43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécan	iques et électroniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir			43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peinture	, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	[_] Cimenteries (EIE) [_] Verreries (pl	us de 30'000 t/an) <b>(EIE)</b>			
N. GEI	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES	OUVRAGES, STEP			
	sements, dépôts d'excavation et déch				
200.	Terrassements, excavations ou rembla couvrant une superficie de plus de 500	is impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m <sup>3</sup> ou 0 m <sup>2</sup> , mais inférieur à 50'000 m <sup>3</sup>			
207.	Le projet a des emprises (temporaires conduites, de plus de 1'000 mètres liné	at définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les aires ?		Concept de	gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un app [_] De 50'000 à 500'000 m³ [_] De plus				
202.	Décharges contrôlées pour matériaux i	nertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Installa	ations de collecte, de tri, de condition	nement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de tra	itement des d	déchets	
203.	Déchetteries ou postes de collecte des	déchets			
204.	Installations de traitement des déchets [_] Inférieur ou égal à 1000 t/an [_] Cap	acité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)				
206.	Construction ou modification de station d'épuration	s d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boue	s [_]	51	
Surveil	llance des ouvrages de retenue				
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³	[_]		
		Retenue au dessus du terrain naturel			

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX	Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement  [_] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	
255.	Fosses à purin	52
256.	Fumières	52
257.	Silos à fourrage	43
258.	Installations de biogaz.	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros	43, 64
	[] Capacité jusqu'à 5000 t/an [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	
	[_]pp	
P FN	JCATION, SANTE, SOCIAL	
1. LD	SOATION, SANTE, SOSIAE	
Etablis	sements scolaires et sanitaires, centres d'accueil	
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	21, 43
301.	Ecoles.paramédicales	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	43, 64
Labora	atoires et cabinets	
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	43
Cimeti	ères	
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	43
0.00	OPT LOISING CAMPINGS DOPTOINS	
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS	
Sport		
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain $> 5^{\circ}000 \text{ m}^2$ (EIE)	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	
355.	Stands de tir	
	[_] Stands de tir (cas général)  [_] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille  [_] eau non chauffée		32	
	] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11	
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique	
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique	
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		or, are vari, concept charge ique	
557.	[_] eau non chauffée			
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11	
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique	
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique	
Loisir	s, campings, dortoirs			
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64	
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64	
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43	
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)			
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - <i>(joindre le préavis du Concordat des téléskis)</i> départ : / arrivée : /		Annexe	
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[_]		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43	
364.	Campings, caravanings résidentiels	[_]	43	
365.	Places de jeux			
D DIG	SQUES, DANGERS PARTICULIERS			
n. nik	SQUES, DANGERS PARTICULIERS			
Trafic	aérien / Véhicules à moteur			
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe	
401.	<ul> <li>a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)</li> </ul>		Annexe	
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43	
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64	
403.	Places de lavage pour véhicules.	[_]	64	
404.	Garages professionnels	[_]	43, 64	
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64	
Incend	die, explosion, pollution			
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.)  [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64	
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63	
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[_]	43, 64	
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64	
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64	
Rayor	inement			
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusi et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle	on	Annexe	

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux  [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)  [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)  [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[_] [_] on)		Annexe	
G. AN	INEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier [X] Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) [] Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé [] Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.				
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	Dem	Demandé		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)  Nombre d'exemplaires pour la commune :  Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :  Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [X] Propriétaire	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	[_] Promettant acquéreur  [_] Maître de l'ouvrage	0	0		
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2 2 2	0 0		
	séparation des locaux à usage sensible au bruit  Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)  Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux  Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2 2 2	0 0 0		
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0		
	annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2 2 2 0 2 2 2	0 0 0 0 1 0 0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2 2 2	0 0 0		

### **SIGNATURES**

### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Echichens, le 24 novembre 2025

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans



**Destinataire des factures (\*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (\*): GIANNINI Prénom : FRÉDÉRIC
Raison sociale : C&R GROUP SA Tél. : 021 801 57 77
Adresse, N° (\*): Chemin de la Grassiaz 2 2 E-mail : fgiannini@crgroupsa.ch

N° postal (\*): 1112 Localité (\*): ECHICHENS

Lieu, date et signature (\*) :

Echichens, le 24 novembre 2025

Le destinataire des factures ne peut être que <u>le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans</u>. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

### **EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE**

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

au

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Conformement a rait. 111 LATO, oction durie dispense d'enquete publique le

Responsable du dossier (\*) : Tél. (\*) : 0793059577 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

### PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- · Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

### Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles <u>sont immédiatement</u> communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

### Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom : GIANNINI FRÉDÉRIC RAISON SOCIALE : C&R GROUP SA

Adresse: Chemin de la Grassiaz 2

Tél.: 0218015777 E-mail: fgiannini@crgroupsa.ch

NPA: 1112 LOCALITE: ECHICHENS

<u>Auteur des plans</u> (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : CHARRIÈRE DIDIER RAISON SOCIALE : ATELIER DC

Adresse: Ch. des Vignes 9

 Tél.:
 0793343464
 E-mail :
 lunic1234@gmail.com

NPA: 1027 LOCALITE: LONAY